

# LE CONFÉDÉRÉ

Organe des libéraux valaisans

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI

Au numéro de Samedi est joint comme Supplément le BULLETIN OFFICIEL

**PRIX DE L'ABONNEMENT**  
Suisse: Un an fr. 6.50. Six mois fr. 4.—  
Trois mois fr. 3.—  
Etranger: (Union postale) fr. 12.—

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION A MARTIGNY**  
ON S'ABONNE A TOUS LES BUREAUX DE POSTE  
Tous les envois doivent être affranchis.

**PRIX DES ANNONCES**  
la ligne ou son espace:  
Canton 10 ct. — Suisse 20 ct. — Etranger 25 ct  
RÉCLAMES 50 ct.

Pour les Annonces et Réclames, s'adresser exclusivement à l'Agence HAASENSTEIN & VOGLER à Sion, Lausanne, Genève, et à l'Imprimerie du Journal.

## Notre houille blanche

En attendant qu'il en vienne à la nationalisation, le Conseil fédéral s'est occupé de l'utilisation des forces hydrauliques de la Suisse à l'étranger et il a fait distribuer aux Chambres, ces derniers jours, à l'appui d'un projet d'arrêté, un message dans lequel il expose d'une manière complète cette grosse question.

Les forces hydrauliques constituent une partie importante de la richesse nationale; car, transformées en énergie électrique, elles sont capables de remplacer la houille à laquelle on demandait autrefois toute la production de la force mécanique. Il y a donc nécessité, pour les autorités du pays, de vouer à la question une attention très sérieuse. Il faut veiller, en première ligne, dit le message du Conseil fédéral, à ce que la Suisse puisse disposer des forces hydrauliques nécessaires lorsqu'elle voudra exploiter par l'électricité ses voies ferrées, dont la plupart sont déjà nationalisées. On doit travailler, en second lieu, à assurer l'emploi de nos chutes d'eau au profit de la production et de la consommation indigènes. Enfin, il faut aviser aux voies et moyens d'utiliser les forces hydrauliques du pays d'une manière rationnelle et dans l'intérêt de l'ensemble de la population, de prévenir la dilapidation de ce bien commun et d'éviter, en troisième lieu, que l'Etat ne soit un jour obligé de recourir exclusivement au moyen très onéreux de l'expropriation pour le rachat de ce qui est déjà concédé ou le sera encore.

Depuis un certain temps déjà, la Confédération voue toute son attention à la première de ces tâches. La troisième offre de sérieuses difficultés, dont la principale réside dans le fait que la Confédération doit préalablement s'en-

tendre avec les cantons et tenir compte de leurs intérêts légitimes.

Avec raison, le Conseil fédéral considère la force des cours d'eau et des affluents de nos lacs comme une propriété publique, un bien national. Les communes, les cantons et la Confédération s'efforcent de régulariser le cours des fleuves, rivières ou torrents, d'empêcher la destruction des installations hydrauliques qui existent déjà et de prévenir les dégâts auxquels sont exposés ces installations ou auxquels pourraient l'être celles qui seront créées plus tard. Le pays a déjà dépensé dans ce but plusieurs centaines de millions de francs. Or, bien que la correction de nos cours d'eau profite également dans une large mesure aux Etats voisins situés en aval, la Suisse a toujours pris la dépense exclusivement à sa charge. Aussi longtemps et en tant que les chutes d'eau ne sont pas utilisées en Suisse, rien n'empêche d'en concéder la jouissance dans les Etats voisins; mais dès qu'elles trouvent chez nous leur emploi, c'est avant tout à cet emploi de l'intérieur du pays qu'elles doivent être affectées. Et si nos forces hydrauliques devaient contribuer à assurer la victoire contre nous à l'industrie étrangère, qui travaille déjà dans des conditions plus favorables que la nôtre au double point de vue des salaires et de l'écoulement des produits, nous voulons, du moins, pouvoir retirer des mains de nos concurrents des armes qui sont à nous.

Aussi, l'arrêté pose-t-il d'abord comme principe que la dérivation, à l'étranger, d'énergie électrique provenant en totalité ou en partie de forces hydrauliques suisses ne peut avoir lieu sans l'autorisation du Conseil fédéral. Les traités internationaux demeurent réservés. Puis il indique que les demandes d'autorisation doivent être adressées au Conseil

fédéral par l'entremise des gouvernements cantonaux qui sont également appelés à donner leur préavis sur l'objet de la requête. L'autorisation est accordée si la force hydraulique ne trouve pas d'emploi en Suisse et dans la mesure seulement où son utilisation à l'étranger ne lèse aucun intérêt suisse; la durée de la concession ne peut excéder 20 ans mais celle-ci peut être renouvelée une ou plusieurs fois. Moyennant indemnité, le Conseil fédéral a le droit de retirer en tout temps son autorisation. Le Tribunal fédéral juge les contestations que ferait naître la fixation du chiffre de l'indemnité. La souveraineté cantonale en matière d'impôt et la législation des cantons sur les cours d'eau demeurent garanties dans les limites fixées par la Constitution et par le présent arrêté.

Evidemment, ce projet ne donnera pas satisfaction à ceux qui veulent la monopolisation immédiate de nos forces hydrauliques entre les mains de la Confédération; mais la marche suivie est sage et logique et il serait peut-être imprudent, au lendemain du rachat des chemins de fer, de demander que notre pays aborde et résolve, au pied levé, une aussi grosse question que la nationalisation des forces hydrauliques.

## CANTON DU VALAIS

### Décisions du Conseil d'Etat

Est approuvée la convention à passer entre l'Etat et la Direction du 1<sup>er</sup> arrondissement des C. F. F. concernant la participation de ces derniers à l'achat d'une drague et aux travaux de renforcement des douves, rive gauche du Rhône, entre le pont de Riddes et l'embouchure de la Dranse.

— Il est décidé d'informer le Département des chemins de fer que le Conseil d'Etat se prononce en faveur de la demande de concession modifiée, pré-

moment. Vous savez que je ne suis pas homme à faire une chose si grave à la légère.

— C'est possible, mais j'insiste pour connaître vos motifs.

— Jeanne, vous me faites une peine véritable en agissant ainsi.

— Je le regrette, mais j'ai le droit de savoir pourquoi je dois fermer ma porte à une de mes relations.

— Eh bien, dit Vieuvicq, froissé au fond du cœur de la tournure de l'entretien, madame Hémerly est la maîtresse de lord Mawbray. Cela vous suffit, je pense.

A cette parole, qui lui semblait contenir le plus impudent des mensonges, Jeanne se leva et fut sur le point d'ordonner à Guy de sortir de sa présence; mais elle se contint et, voulant se venger par une seule parole de tout ce que cet homme lui faisait souffrir depuis la veille:

— Epargnez-moi, dit-elle, vos conseils et vos avertissements. Je sais ce qu'ils valent et je ne vous répondrai qu'une chose: je suis décidée à épouser lord Mawbray.

— Jamais! s'écria Guy debout, tout pâle. Jamais, moi vivant!

— Et pourquoi donc, je vous prie? Où prenez-vous l'assurance de parler ainsi?

— Jeanne, fit le jeune homme en s'appuyant à la cheminée, car il voyait tout tourner au-

sentée par MM. Imfeld et Strub, pour un chemin de fer électrique Brigue-Gletsch de préférence au projet Vontobel-Probst.

— La société de la jeunesse d'Evionnaz est autorisée à organiser une loterie-tombola destinée à l'achat d'un drapeau et à la fondation d'une bibliothèque.

L'émission des billets est limitée au district de St-Maurice.

### Fédération agricole romande

L'assemblée générale d'hiver de la Fédération a eu lieu jeudi, à Lausanne, sous la présidence de M. Virgile Chavanne, de Porrentruy. 110 délégués, venus de tous les cantons romands, y ont pris part.

Après l'adoption du procès-verbal de l'assemblée d'été tenue en mai dernier à Neuchâtel, M. Chavanne présente un excellent rapport sur la marche de la Fédération pendant l'année écoulée et sur les diverses questions qui devront recevoir une solution prochaine. Le rapport parle encore de l'élevage du bétail bovin et du cheval; il mentionne la votation prochaine par les Chambres fédérales de la loi sur les denrées alimentaires et les boissons. Il rappelle au souvenir des agriculteurs le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Fédération romande, qui se fêtera l'an prochain à l'assemblée d'été.

Le comité de la Fédération, formé de 14 membres, est confirmé pour une nouvelle période biennale. M. le professeur E. Chuard, à Lausanne, est appelé, par 104 voix sur 106 bulletins délivrés, à la présidence de l'association pour 1906-1907.

Le budget pour 1906 est adopté sans observation.

M. Chatton, député à Romont, parle ensuite du concours de fermes qui a eu lieu pendant l'année dans le canton de Fribourg et proclame les lauréats; M. J. de Torrenté, à Sion, en fait de même pour le concours de vignes organisé en Valais; M. Kohly, à Vevey, pour le concours de vergers du canton de Vaud; M. Bugnon, à St-Prex, pour celui des caves, organisé dans le vignoble vaudois, partie orientale; et M. Jeanrenaud, à Cernier, pour l'inspection de pâturages

## FEUILLETON DU CONFÉDÉRÉ

25

La

## Meilleure part

PAR

LÉON DE TINSEAU

Ouvrage couronné par l'Académie française

XXIV

Elle fut saisie d'une émotion violente lorsque, vers deux heures, on annonça chez elle Guy de Vieuvicq. Il ne devait point venir ce jour-là; elle n'était point préparée à sa visite, et, durant des heures, elle s'était juré à elle-même de ne plus le revoir. Cependant, elle fut étonnée de sentir, à ce nom, une émotion qui la rendit tremblante, et, pour la première fois, elle comprit combien elle l'aimait déjà, puisqu'elle tardait tant à le haïr.

Mais quel langage allait-elle lui parler? de

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Delmas-Lévy, éditeurs, à Paris.

quelle façon devait-elle le recevoir? comme un indifférent? c'était de l'affectation; comme un être parjure et déloyal? c'était du caprice; car, enfin, Guy ne lui avait juré que beaucoup d'amitié, et il tenait si bien son serment qu'elle l'avait pris, elle-même, pour quelque chose de plus qu'un ami.

Déjà il était devant elle, lui tendant la main avec un regard aussi franc, aussi tendre — oui, aussi tendre! — que si une odieuse créature du nom de madame Hémerly n'avait jamais existé. Cependant il était troublé, tellement troublé, qu'il ne remarqua point l'accueil singulier de Jeanne.

— Je vais vous dire une chose qui vous étonnera beaucoup, commença-t-il, mais vous avez confiance en moi, j'espère?

— Expliquez-vous. Nous le saurons après.

— A l'avenir, répondit-il en la regardant, un peu étonné, vous ne verrez plus chez vous une personne qui y venait souvent: madame Hémerly.

— Et pourquoi ne la verrai-je plus, s'il vous plaît?

— Parce que je lui ai défendu d'y reparaitre.

— Cela ne suffit pas, dit Jeanne en contemplant la colère qui, de nouveau, s'emparait d'elle. Vous devez avoir une raison, je veux la connaître.

— J'aurais aimé ne point vous la dire en ce

qui s'est faite dans le canton de Neuchâtel et pour laquelle il a été alloué aux tenanciers une somme de fr. 1003,05, à titre de contribution aux améliorations exécutées en 1905.

La Fédération décide, à la suite d'un rapport présenté par M. le professeur Chuard, d'appuyer la pétition des viticulteurs suisses aux Chambres fédérales au sujet de l'arrangement commercial avec l'Espagne. Elle vote également l'envoi d'une requête au Conseil fédéral concernant la demande de prise en considération de quelques résultats de l'étude faite par le secrétaire de l'Union suisse des paysans sur les entrepôts fédéraux pour les vins.

M. Martinet propose aux agriculteurs romands de se grouper pour faire venir en grand des semenceaux de pommes de terre pour le printemps prochain, la récolte de cet excellent tubercule ayant généralement manqué cet automne. Il recommande l'achat des variétés *Up to date*, *Professeur Nilson* et *Impérator*.

La séance est levée à midi et les participants se réunissent encore à Terminus pour un banquet au cours duquel M. Chavanne, président sortant de charge, glorifie l'union des agriculteurs par la Fédération et porte un toast à cette dernière. M. Chuard remercie de la confiance des agriculteurs, qui l'ont élevé à la présidence; il espère que le travail sera fécond et que de bons fruits mûriront sous sa présidence, pour la prospérité de l'agriculture. M. Martin communique à l'assistance que le Conseil national a augmenté l'allocation pour l'élevage du petit bétail de 10,000 fr., on décide d'envoyer une dépêche au groupe agricole de ce conseil. M. Mercanton boit à l'union de l'agriculture et de la viticulture.

La prochaine assemblée d'été aura lieu à Monthey, où la Société d'agriculture de ce canton convie les agriculteurs romands.

**Une bonne nouvelle.** — En attendant la solution de l'importante question qui préoccupe si fort Vaudois et Genevois, on étudierait, sur la rive gauche du Léman, l'obtention d'un service direct de trains St-Maurice à Genève avec haltes à Bouveret, St-Gingolph, Evian, Thonon et Annemasse.

Les modifications à faire à la voie du P.-L.-M. sont insignifiantes et ce trajet s'accomplirait en 1 1/2 heure.

Un service régulier entre les points indiqués ci-dessus est fort désirable; il y a un raccourci de plus de 26 km. sur le trajet par la rive suisse.

Une ère de prospérité nouvelle s'ouvrirait certainement pour toutes les localités, tant suisses que françaises, qui appartiennent à cette ligne de communication. Il en résulterait pour le pays une foule d'avantages.

**Bibliothèque cantonale.** — Le catalogue complet de la bibliothèque cantonale vient de sortir de presse. Les personnes qui désirent se le procurer n'ont qu'à adresser 50 ct. en timbres-poste à M. le bibliothécaire.

**Les élèves d'Ecône.** — Voici le rang qu'occupent les élèves de l'école

cantonale d'agriculture d'Ecône, d'après la somme des points qu'ils ont mérités aux divers examens et dans le courant de l'année scolaire :

*Cours supérieur*

Prix et diplôme :

1. Robert Julier, de Varone; 2. Léonce Crittin, de Chamoson; 3. Maximin Carruzzo, de Chamoson; 4. Meinrad Meichtry, de Varone; 5. Ed. Gottret, de Veyrier (Genève); 6. Jules Carruzzo, de Chamoson.

Certificat :

7. Julien Torrent, de Grône; 8. Aloïs Nicollier, de Bagnes; 9. Pierre Follozier, de Mage; 10. Emile Carraux, de Monthey; 11. Jules Carrupt, de Chamoson.

*Cours inférieur*

1. Fridol. Ecœur, de Troistorrents; 2. Alfred Roduit, de Saillon; 3. Marcelin Viaccoz, de Grône; 4. Joseph Roten, de Savièse; 5. Linus Theiler, de Sion; 6. André Carruzzo, de Chamoson; 7. Célestin Cheseaux, de Saillon; 8. Frédéric Mariaux, de Collonges; 9. Isaïe Moret, de la Bâtiar; 10. Adrien Dellaley, de St-Léonard; 11. Antoine Fleury, de Bramois; 12. Albert Borgeaud, de Collombey.

*Cours préparatoire*

Xavier Wyer, de Viège.

**Sierre.** — *Inauguration d'un temple.*

— Jeudi matin a eu lieu l'inauguration d'un temple protestant à Sierre, édifié au pied des collines de Pradegg, du côté de Villaz. 150 personnes du Valais et des cantons voisins assistaient à la cérémonie au cours de laquelle plusieurs orateurs ont pris la parole.

Les clefs de l'édifice, modeste mais gracieux, dont le coût s'élève à 24,000, dont 22,000 couverts par des dons, ont été remises à M. le colonel Ruffieux, président de la communauté évangélique de Sierre.

Un banquet de 50 couverts à l'hôtel Terminus et un autre du même nombre à l'hôtel Bellevue ont clôturé cette imposante cérémonie. Le président de la municipalité de Sierre et quelques conseillers y assistaient. Les discours et les toasts s'y sont suivis dans les termes de la plus parfaite harmonie.

Disons, pour finir, que les protestants disséminés en Valais sont au nombre de 1600 et que, partout, ils vivent avec la population catholique dans la meilleure entente.

— **Incendie.** — Un incendie a éclaté vendredi vers 8 h. du soir, à Muraz, au-dessus de Sierre, dans une grange. Grâce aux prompts secours et au calme du temps ce soir-là, le sinistre put être assez vite circonscrit et les dégâts se sont bornés à la destruction de la grange, avec tout ce qu'elle contenait. La grange appartenait à deux propriétaires et était en partie assurée.

Si le vent avait soufflé, on aurait assisté à un désastre pareil à celui de Randogne en 1897, car Muraz est construit en bois, les maisons y sont presque entassées et une partie des habitants sont actuellement à St-Luc et Chandolin.

**Sion.** — *La grève des menuisiers.* — Elle continue toujours, hélas. Les gr-

vistes avaient chargé M. le juge instructeur Jean Charles de Courten d'entrer en pourparlers avec les patrons. Malheureusement, nous apprend la *Feuille d'avis*, ces pourparlers, contrairement à ce que l'on avait prévu, n'ont pas abouti, l'arbitre ayant, au nom des ouvriers, maintenu toutes les revendications de ces derniers et les patrons ne voulant absolument pas admettre certaines de ces conditions, entre autres celle de la réintégration dans leurs ateliers des ouvriers qui avaient été renvoyés antérieurement à la grève.

Le conflit est donc à son point de départ. Les grévistes étaient persuadés qu'en raison des importantes commandes de travail qui sont faites avant Noël, les patrons auraient baissé pavillon et accepté toutes leurs conditions.

Or, les patrons ont préféré faire le sacrifice de refuser certains travaux plutôt que de céder à des revendications à leurs yeux inacceptables.

Nous ne pouvons que déplorer cette résolution, préjudiciable également aux deux parties.

**Le Bouveret.** — (Corr.) — Jamais session du Grand Conseil n'a autant passionné les esprits que celle qui vient de finir, et spécialement la loi sur l'enseignement primaire. On se demande dans quel but M. Biolley, conseiller d'Etat, voulait exempter de l'examen cantonal les instituteurs ayant fait leurs études dans un établissement congréganiste quelconque. Non seulement ce n'était pas légal, mais c'était illogique.

Voici un exemple — qui n'a pas été cité — mais qui aurait pu se présenter :

Un jeune régent raté ses examens; furieux de cet échec, il endosse la robe; au bout de quelques mois, une place d'instituteur est vacante, il se présente et il est admis d'office, alors qu'étant laïque on le refuserait.

D'autre part, on peut affirmer que, en général, les meilleures écoles sont celles dirigées par des instituteurs et non par des soutanés. Nos voisins de St-Gingolph en peuvent dire quelque chose. Leurs écoles n'étaient-elles pas meilleures sous MM. Piotaz, Bochaty, qu'elles ne le furent par la suite ?

Chacun l'affirmera, et malgré cela les Frères de Marie les dirigent toujours, alors que des régents diplômés attendent des places.

En tout cas, qu'on nous permette d'adresser nos remerciements et félicitations aux courageux députés MM. de Lavalaz et G. Morand pour leur vigoureuse défense des droits laïques et de la justice. Il est regrettable que chez nous, ils soient trop peu nombreux.

— Pendant que nous parlons de nos bons voisins de St-Gingolph, serait-il permis de demander pourquoi le conseil communal permet à M. le Dr Reverdin de construire une bicoque sur la grève du lac, vis-à-vis du Chalet Bel-Air? Nous sommes, certes, tout heureux d'avoir comme voisin et propriétaire dans notre petit coin de pays un citoyen de la valeur de M. Reverdin, mais à la condition qu'il cherche à l'embellir et non à le rendre laid et ridicule.

Si nous sommes bien informé, M.

Reverdin n'aurait pas même soumis à l'enquête son plan de construction. D'autre part, il jouit de toute la grève, environ 3000 m., alors que 1960 m. seulement ont été achetés à l'Etat par la famille Chevalley. Cela se passerait-il ainsi si le propriétaire était un pauvre diable ?

L. S.

**La pierre des Mermettes.** —

On sait le bruit fait en Valais et même dans le reste de la Suisse, autour du bloc erratique des Mermettes. Commune, canton, société suisse d'utilité publique s'étaient mis en branle pour la conservation de ce témoin des révolutions géologiques de notre globe.

Voici maintenant que la Confédération intervient à son tour. Nous apprenons, en effet, que le Conseil fédéral demande aux Chambres un crédit de fr. 8000 comme subside à allouer à la société suisse d'utilité publique pour l'acquisition de la Pierre des Mermettes.

Si les possesseurs actuels du bloc résistent à toutes ces sollicitations, c'est qu'ils ont le cœur plus dur que... la "pierre", écrit la *Gazette*.

**St-Maurice.** (Corr.) — Vers minuit, dimanche passé, une chicane qui aurait pu dégénérer en bagarre, dérangeait dans leurs doux rêves les paisibles habitants de St-Maurice. Après une discussion des plus vives, les parties échangèrent quelques gifles contre quelques coups de poing.

La police, présente à la discussion depuis ses débuts, se laissa intimider par quelques menaces qui lui furent faites. Après un conciliabule, les représentants de l'ordre et de la sûreté publique se défilèrent tranquillement, laissant libre le champ de manœuvre. Mal leur en prit, car cette retraite ne servit qu'à exciter les spectateurs qui les sifflèrent. Pour mon compte je me fis un plaisir d'étudier leur tactique et leur manière de se tirer d'embarras. Avec leur pas automatique (celui qu'ils prennent dans les processions), la moustache relevée, le fourreau de leur sabre battant la jambe, laissant leur manteau flotter au gré du vent, fiers, stoïques, ils donnaient l'illusion de ces beaux mousquetaires revenant de chez leurs belles de nuit. Leurs visages avaient pris cette teinte pâle que seule la peur peut donner. Je ne veux pas parler de leurs culottes.

Leur chef en civil, le cordonnier de la gent chevaline, surnommé au vieux conseil de commune "le silencieux", avait un air non moins important que ses subalternes.

Un gavroche un peu trop gai, les voyant descendre la ville les mains dans les poches (2<sup>e</sup> au dessous de zéro), osa nous crier : „Allons, messieurs, portez des gants à ces jolies demoiselles“. Mais que pouvaient leur faire toutes ces démonstrations, ils étaient sauvés et leur joli visage pâle n'avaient subi aucun outrage. Et plus haut, les cris et même les coups allaient toujours leur train. Il fallut qu'un citoyen de bonne volonté, amoureux de l'ordre et de la tranquillité et craignant moins un coup de poing qu'eux une égratignure, se dérangeât de son sommeil pour venir rétablir l'ordre.

avait interrompu les réceptions de l'hôtel Rambure.

Lord Mawbray s'était présenté plusieurs fois rue de Varone et avait trouvé la porte fermée, ce qui le rendait fort perplexe. Madame Hémerly avait-elle accompli sa menace et livré ses lettres ? Il ne pouvait le croire. D'ailleurs, en réponse à l'envoi d'un œuf de Pâques somptueux, il avait reçu quelques lignes un peu froides, mais n'indiquant nullement une rupture. Cependant il observait, dans la marche des choses, un temps d'arrêt bien marqué et il avait résolu, à part lui, de ne pas prolonger, au delà du printemps qui commençait une incertitude dont il se sentait mortifié.

Déjà, quand il paraissait dans un salon, il saisissait des regards d'intelligence, il devinait des questions posées derrière l'éventail, auxquelles on répondait par ce mouvement d'épaules qui signifie :

— Ma foi ! je n'en sais pas plus que vous.

(A suivre.)

**AVIS**

Les nouveaux abonnés au *Confédéré* pour 1906 recevront le journal gratuitement dès aujourd'hui jusqu'à fin décembre 1905.

— Elle a menti, comme une éhontée qu'elle est.

— La dernière des femmes ne ment pas pour se condamner elle-même. D'ailleurs, où étiez-vous hier au soir ?

— Jeanne, dit Vienvicq, je vous jure sur le repos de nos chers morts que j'ai franchi, hier, pour la première fois, la porte de cette vile créature. Je vous jure qu'elle vous trompe et qu'elle est pour moi comme la dernière des inconnues; mais je n'ai pas besoin de serments, ma parole suffit et vous y avez toujours cru jusqu'ici.

— Oui, j'y avais toujours cru, toujours, les yeux fermés. Vous étiez l'homme que j'estimais le plus au monde. Ma foi en vous était immense et, quand je pensais à l'avenir, ses incertitudes ne m'effrayaient pas. Je comptais sur vous, quoiqu'il pût arriver. Maintenant tout cela est détruit: vous m'avez trompée. Je ne croirai plus en personne. Allez-vous-en. Si vous saviez ce que vous venez de perdre, vous seriez malheureux le reste de vos jours.

— Non, Jeanne, je ne m'en irai pas. Je n'abandonnerai pas, sans le disputer, le trésor qui est mon seul bien et qu'une misérable veut me faire perdre.

— Quel est son intérêt.

— Ce n'est pas l'intérêt, c'est la vengeance

qui la fait agir, mais, moi, pourquoi vous aurais-je trompée ? Si je vous aime, que puis-je chercher auprès de cette femme ? Si je ne vous aime pas, dans quel but irais-je feindre le sentiment et la vertu ?

— Dans quel but ? Vous me croyez naïve, en vérité. Vous ne parlez plus du Sénégal, maintenant. Vous avez mieux trouvé.

Dans sa colère, elle venait de laisser échapper cette parole atroce et déjà elle la regrettrait, mais, en ce moment, elle serait morte plutôt que de faire un geste qui pût passer pour une excuse.

D'ailleurs, Vienvicq ne lui en laissa pas le temps.

— Si je ne vous aimais comme je vous aime, dit-il, et si je ne comprenais jusqu'à quel point la fourberie d'une coquine a produit son effet, ces mots nous sépareraient pour toujours. Je n'y réponds rien aujourd'hui. Vous me reverrez le jour où je n'aurai plus à craindre cette insulte, et ce sera bientôt, je pense. En attendant, sachez que j'espère vous faire mienne; mais, si je succombe dans la lutte, si vous ne devez jamais être ma femme, je mourrai assassin plutôt que de vous laisser à Mawbray. Vous me maudiriez d'avoir agi autrement. Et maintenant, avec l'aide de Dieu, à bientôt et à toujours !

Si vous voulez dormir, chers habitants de St-Maurice, faites la police vous-mêmes, car nos pandores ne sont bons que pour la parade et les processions.

*Un spectateur.*

**Saxon.** — *Représentation.* — Nous avons assisté dimanche à la représentation du beau drame de Jules Mary: *Roger la Honte*. Dire que cette pièce a été jouée avec toute la perfection, ce serait exagérer; mais lorsque l'on voit les difficultés de mise en scène, que l'on comprend les études qu'il a fallu faire pour arriver à représenter ce drame avec le peu de choix des personnages à Saxon, vraiment on est forcé de rendre hommage à la vaillante Chorale de ce village. Nous avons remarqué des jeux de scène dignes de théâtres de grandes villes surtout au 5<sup>e</sup> tableau. Nous avons vu jouer Mme de Noirville l'année dernière, dans les *Deux Gosses*, avec talent, et cette fois encore elle mérite tous nos compliments. Roger Laroque est un dramaticien entendu. N'oublions pas la petite Suzanne; à son âge, 8 ans, c'est presque impossible de faire mieux. Une petite remarque à Tristot et Pivlot; nous aimerions les voir plus graves dans le double rôle, très difficile, nous le savons, qu'ils remplissent au 6<sup>e</sup> tableau.

Nous ne parlerons pas des autres rôles, secondaires, qui méritent aussi notre sympathie. Courage donc, acteurs, et à dimanche prochain.

*Un spectateur.*

**Fully.** — (*Corr. retardée.*) — Enfin! les fameuses élections complémentaires pour la constitution intégrale de notre Conseil communal ont eu lieu dimanche 3 décembre, ainsi que les journaux l'ont déjà annoncé; on en connaît le résultat.

Les opérations électorales se sont passées cette fois-ci plus ou moins correctement, du moins dans la maison de commune, grâce, il est vrai, à la présence du commissaire, auquel nous devons rendre un loyal hommage, pour son impartialité, et grâce aussi à la présence des 2 gendarmes qui ont su se faire respecter et faire respecter en même temps le droit et la liberté de chaque citoyen venant à l'urne pour remplir honnêtement et librement son devoir d'électeur, en votant au plus près de sa conscience pour les plus capables et les plus dignes, sans se voir conduit par le collet ou la main forcée jusqu'au bureau, comme nous l'avions vu pratiquer avant ce jour.

C'est pourquoi je n'ai pas crainte d'affirmer publiquement que, sans commissaire et sans gendarme, les élections complémentaires de Fully seraient encore à faire, car le tout aurait été entaché de nullité dès le début (du reste on honore ses saints comme on les connaît).

Enfin, aujourd'hui, c'est fait, et bien fait; maintenant, qu'on attribue le résultat de nos élections au zèle ou à l'activité de M. X. ou Z. ou à des "cautionnements", etc... peu nous importe, le principal est d'avoir réussi tout en ayant la satisfaction d'avoir agi loyalement et sans pression vis-à-vis des électeurs, comme c'est du reste dans nos habitudes.

Nous laissons donc le public honnête et impartial juger d'où viennent les moyens et procédés jésuitiques.

Qu'il me soit donc permis à mon tour de féliciter chaleureusement et sincèrement chaque électeur libéral en particulier et tous en général pour la belle victoire du 3 décembre et leur digne conduite; il y a tantôt vingt ans que nous suivons ce drapeau sans défaillance et sans fraude et le 11 décembre 1904 notre liste aurait déjà passé haut la main au premier tour de scrutin, sans J. P. le frouillon.

Courage, mes amis, le présent nous est garant de l'avenir, si nous savons toujours nous respecter et nous conduire en véritables citoyens indépendants et progressistes.

Et maintenant que la pièce est jouée, laissons là la politique; respectons indistinctement tous nos magistrats, aidons-les dans la mesure du possible, en travaillant tous d'un commun accord à la paix, au bonheur et à la prospérité générale de la commune. Nous prouverons ainsi à nos voisins et au canton que nous aussi nous avons une éducation politique et qu'au besoin nous savons faire taire et disparaître ces rivalités de parti pour le plus grand bien de chacun et de la commune, en mettant à l'index les *Ravachols*.

*Un électeur.*

## Assemblée fédérale

Dans sa séance de jeudi, le **Conseil national** a repris l'examen du projet de budget de la Confédération pour l'exercice 1906, au chapitre des dépenses du département militaire.

La commission a proposé une réduction de 105.000 fr. sur la rubrique "fortifications". Le Conseil fédéral a inscrit au budget 850.000 fr. pour des constructions au Gothard et 676.000 fr. pour des constructions à St-Maurice. Ces crédits sont en majeure partie justifiés et la commission a proposé de les réduire uniquement en ce qui a trait à quelques installations qui ne paraissent pas très urgentes.

M. Manzoni (Tessin), a déclaré que les dépenses pour de nouvelles constructions au Gothard ne sont nullement justifiées. Il s'est inscrit en faux contre les accusations d'antimilitarisme qui lui ont été adressées. Il ne veut pas enlever à la Suisse ses moyens de défense; il veut une organisation plus démocratique de l'armée et un budget militaire plus conforme à nos ressources.

M. Vigier (Soleure), a protesté contre les paroles de M. Manzoni au sujet des fortifications, qui sont d'une très grande utilité.

M. Virgile Rossel (Berne), a rappelé le mot prononcé jadis au Conseil national par le colonel Gallati à propos d'une demande de crédit pour la mise en état des fortifications: "Jusqu'ici et pas plus loin!", et cette déclaration de M. le conseiller fédéral Müller: "Il est temps de s'arrêter, nous avons fait assez pour les fortifications et peut-être déjà trop".

Ont encore pris la parole MM. Secretan (Vaud); Brustlein (Bâle-Ville) et M. le conseiller fédéral Müller.

M. Manzoni n'ayant pas fait de propositions formelles tendant à réduire les crédits demandés par le Conseil fédéral pour les fortifications, ces crédits ont été accordés tels quels par le Conseil national.

Dans sa séance de vendredi matin le Conseil national a adhéré aux modifications apportées par le Conseil des Etats au projet de loi sur la police du commerce des denrées alimentaires.

Au vote final, le projet de loi sur la police des denrées alimentaires a été adopté à l'appel nominal par 128 voix contre 25.

Les députés vaudois et genevois ont voté en partie pour le projet de loi, en partie contre. Tous les députés neuchâtois et bâlois ont rejeté le projet.

Des conseillers nationaux du Valais, les deux nouveaux, MM. Seiler et Pellissier, seuls ont voté contre.

Le projet a été renvoyé au Conseil des Etats pour dernier examen.

Dans sa séance de vendredi matin, le **Conseil des Etats** a adopté par 31 voix contre 2 le projet de loi sur la police du commerce des denrées alimentaires.

Le projet de loi est ainsi définitivement adopté par les deux Conseils.

Le Conseil a terminé la discussion du projet de Code civil suisse jusqu'au point où le Conseil national l'a laissée.

## Confédération Suisse

**Congrégations en Suisse.** — Le Conseil fédéral a chargé la municipalité de Chatelard de veiller à la fermeture, pour le 31 décembre courant, du pensionnat Jésus-Marie, installé dans l'ancien pensionnat Depallens. Cette institution ne s'est pas conformée aux dispositions des arrêtés édictés par la Confédération à la suite de l'exode des congrégations françaises en Suisse.

**Le vol de 100 000 francs.** — La direction générale des chemins de fer fédéraux promet une récompense de 5000 fr. à la personne qui fera découvrir l'auteur du vol de 100.000 fr.

Les numéros qui remplaçaient les billets de banque sont un exemplaire du *Bund*, du 25 août 1905, et quelques exemplaires découpés du *Graphic*, le grand journal illustré anglais, daté du 29 avril 1899. Ces paperasses étaient enveloppées d'un papier jaune avec l'adresse suivante: "A la caisse principale des C. F. F. Berne." Le pli était scellé avec un faux cachet de la caisse du quatrième arrondissement, à St-Gall.

On croit que le vol a été commis par une bande internationale.

**Presse suisse.** — En suite d'enchères sous pli fermé, du 5 décembre, l'Union des journaux suisses pour la publicité a obtenu du Conseil d'Etat la ferme des annonces de la *Feuille des avis officiels du canton de Vaud*, pour 4 années à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1906.

Cette adjudication s'est faite à raison de 54,700 fr. par an.

La *Feuille des avis officiels* était affermée depuis bien des années à la maison Haasenstein et Vogler, qui payait en dernier lieu 44,000 fr. par an.

Quel écart avec le prix du fermage de notre *Bulletin officiel*, payé 2000 fr. par an!

**L'horaire de 24 heures.** — On mande de Florence, où est maintenant réunie la conférence internationale pour l'adoption de l'horaire d'été des trains internationaux, que la grande majorité des délégués a repoussé la proposition d'étendre à toute l'Europe la notation des heures de 1 à 24, telle qu'elle est en usage sur les voies ferrées d'Italie et de Belgique.

**Le pillage d'une diligence.** — Samedi matin, la voiture postale qui fait le service entre Heiden et Rheineck (St-Gall) a été pillée. Les sacs contenant les lettres ont été éventrés; ils ne contenaient d'ailleurs aucun pli avec des valeurs.

**Les recettes des douanes.** — Les recettes des douanes fédérales se sont élevées pendant le mois de novembre écoulé à 5,770,558 fr. Elles sont de 1,344,679 fr. supérieures à celles de novembre 1904.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 1905, ces recettes sont en augmentation de 4,102,324 fr. sur celles de la période correspondante de 1904.

## Nouvelles des Cantons

**Zurich.** — *Un audacieux filou.* — Un tour de filou de la dernière hardiesse s'est produit à Zurich à la Banque cantonale zurichoise. A la fin de novembre, une brave femme attendait, devant le guichet du caissier, son tour de faire inscrire les intérêts de quelques milliers de francs, montant de ses épargnes. A un moment donné, un homme, tête nue, la plume sur l'oreille, s'approche et lui demande ce qu'elle désire. La bonne femme s'explique, croyant avoir affaire avec un commis de la banque. L'autre s'offre à se charger de l'opération pour lui épargner du temps. La trop confiante propriétaire du carnet lui cède celui-ci et l'individu se présente au guichet non pas pour faire inscrire les intérêts, mais pour retirer le montant du dépôt.

Quelques minutes plus tard, l'insolent filou à l'astucieuse audace d'apporter le carnet à la propriétaire, qui le prend sans l'ouvrir et remercie encore l'individu. Ce n'est que samedi passé, alors qu'elle se présentait de nouveau au guichet de la banque pour retirer une petite somme qu'elle s'aperçut du vol! Elle ne put qu'avertir la police et maudire son trop de confiance.

— *Rien ne se perd.* — L'usine d'incinération des ordures, établie depuis un an environ à Zurich, donne une entière satisfaction.

La chaleur produite par la combustion est utilisée pour chauffer les chaudières faisant manœuvrer une quantité de machines; les cendres servent d'engrais et l'on tire des scories d'excellentes briquettes et surtout des pavés pour ainsi dire inusables.

**Berne.** — *Fin d'un Harpagon.* — On a enterré l'autre jour à Berne un vieux bonhomme, le père Aeby, qui était le plus parfait type de l'avare. Il vivait seul, dans une vieille masure, ne s'accordait que le strict nécessaire pour ne pas mourir de faim, et fuyait toute société, ne trouvant d'autre plaisir que celui de compter et recompter ses écus. Il vient de mourir sans laisser d'héritiers directs. L'autorité qui a procédé à l'inventaire a découvert dans une cave 480.000 francs en valeurs diverses. La fortune totale du vieil Harpagon est évaluée à 3 millions et demi. On croit qu'il n'a pas laissé de testament, et quelques-uns prétendent que l'Etat va hériter du tout.

*La tombe du „schnick“.* — Un journal

d'abstinents du canton de Berne relate avec joie l'incident suivant qui se serait passé à Frienisberg, lors des grandes manœuvres. Le major W., commandant du bataillon de carabiniers n° 3, n'avait pu obtenir de la troupe qu'elle se défit de ces petits flacons à eau-de-vie, vulgairement appelés „punaises“, à cause de leur forme plate qui permet de les glisser dans les poches de la tunique. Pour arriver à ses fins, il fit procéder à une inspection minutieuse par les soins des sous-officiers et tous les hommes trouvés en possession d'une „punaise“ durent s'avancer devant le front et jeter, l'un après l'autre, leur flacon, dans une fosse qui venait d'être creusée et au bord de laquelle 2 carabiniers, baïonnette au canon, montaient solennellement la garde. Et c'est ainsi que les porteurs de „punaises“ virent disparaître leur petite compagne de route, qu'un coup de bêche brisait encore au fond de leur tombe. Un lieutenant fit de cette scène émouvante un croquis destiné à en perpétuer le souvenir.

**Thurgovie.** — *On a nommé la sage-femme.* — Dans le canton de Thurgovie, les sages femmes sont soumises au suffrage universel. Le corps électoral „féminin“ de Salmsach se réunissait dimanche dernier pour y nommer la titulaire de l'endroit, ce qui fut fait au premier tour de scrutin. Sur quoi, très démocratiquement, ces dames se réunirent familièrement pour trinquer au résultat de l'élection. Il y eut beaucoup d'humour et d'entrain, si bien que la petite fête se prolongea assez tard dans la soirée. L'élection n'avait pas eu lieu depuis 30 ans. C'était un événement.

## Nouvelles étrangères

### La révolution en Russie

**La grève des postes et des télégraphes**

Les télégraphistes grévistes de St-Petersbourg ont décidé, dans un meeting tenu le 8, de continuer la grève. La communication télégraphique n'existe qu'entre la capitale et les villes principales; le téléphone fonctionne par contre entre Péttersbourg et Moscou. Le service postal fonctionne approximativement dans St-Petersbourg. En revanche, à Moscou, ni le télégraphe ni la poste ne fonctionnent encore.

**Belgique.** — *Interdiction de la vente de l'absinthe.* — Par 53 voix contre 21, le Sénat a voté le projet de loi interdisant la fabrication, l'importation, la vente et la détention de l'absinthe dans un but commercial.

## BIBLIOGRAPHIE

*La carrière d'un navigateur*, par Albert I<sup>er</sup>, prince de Monaco (2<sup>me</sup> édition) 1 volume in-12, accompagné de deux cartes, Monaco 1905. (Genève, Georg et Cie).

La rapidité avec laquelle a été épuisée une première édition témoigne de la faveur avec laquelle les penseurs, les savants et les lettrés ont accueilli ce livre empreint d'une singulière originalité.

On ne saurait le classer parmi les autobiographies, ni parmi les mémoires, dont il se sépare par des envolées où la philosophie la plus haute se mêle intimement à une poésie qui puise sa source dans une façon toute personnelle d'envisager les faits de l'existence humaine, en les ramenant à ce qui constitue la noble passion de l'écrivain: l'amour de la science et, en particulier, celui de la mer.

La remarquable unité de ce volume, ses descriptions émouvantes et dramatiques des scènes de la mer, les paysages les plus colorés des pays des tropiques, suivis des spectacles les plus austères des régions du pôle, descriptions où le pittoresque s'unit parfois au réalisme le plus spirituellement aigu, font de ce livre une œuvre peu banale, et dont on ne peut que recommander la lecture.

**FARINE NESTLÉ**  
**LACTÉE NESTLÉ**  
Pour Enfants, Convalescents & Vieillards

# CHOCOLAT KOHLER

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

## Chaussures

d'hiver aux plus bas prix

chez **Victor DUPUIS**

à **Martigny-Ville**, Place centrale

**Gaoutchoucs, Babouches**

**FABRIQUE** de Socques fines et ordinaires

Distribution de

**CALENDRIERS**

à chaque client à partir de ce jour

**Cirage 1<sup>re</sup> qualité**

**Graisse jaune et noire**

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

## Au Petit Genevois Martigny-Ville

**Fin de saison**

Grande vente de toutes les marchandises qui seront vendues à vil prix.

- 1 lot complet (laine) pour hommes depuis Fr. 14.—
- 1 " pantalons " " " " 3.90
- 1 " chemises couleurs " " " " 1.50
- 1 " " blanches " " " " 2.40
- 1 " tricots pour " " " " 2.60

Enorme rabais sur tous les articles en magasin.

**Contre l'Anémie,**

**Faiblesse et**

**Manque d'appétit**

essayez le véritable

## Cognac ferrugineux Golliez

(Marque des " 2 palmiers ")

30 ANS DE SUCCÈS, 10 diplômes et 22 médailles

En vente dans toutes les pharmacies en flacons de frs. 2,50 et 5

## Journal et Liste des Etrangers de Montreux, Vevey

de la Vallée du Rhone et des Stations climatiques romandes

Organe officiel de la Société des Hoteliers (Vingt-septième année)

Ce journal paraissant toute l'année, richement illustré et soigneusement rédigé, est seul à publier régulièrement la liste officielle des étrangers en séjour à Montreux et Vevey, ainsi que celle des principaux hôtels des Alpes vaudoises, de la Vallée du Rhône, de la Gruyère, etc.

Près de 55,000 exemplaires sont adressés gratuitement chaque année, ensuite d'entente avec les destinataires, aux salons des sommités médicales, des ambassades, consulats, clubs, casinos et hôtels renommés en Suisse et à l'Etranger.

Sa publicité, d'une efficacité incontestable, est recommandée à toutes les personnes, hôteliers et négociants, ayant des rapports avec les étrangers.

PRIX d'INSERTION :

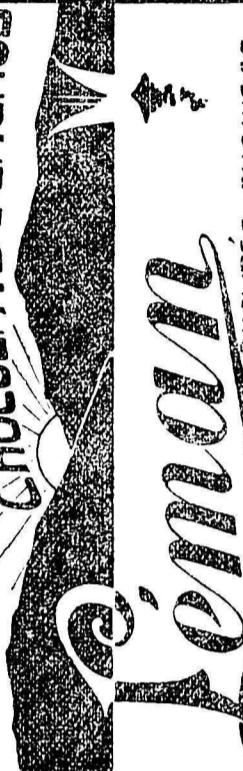
Annonces: 20 ct. la ligne. — Réclames : 50 ct.

**A vendre**  
1 lot de jeunes pores pour l'hivernage.  
S'adresser à M. Alexis Giroud, Martigny.

## Pour pierristes

Quel tourneur pourrait entreprendre par mois 10-15.000 saphirs glaces n° 13-14 soignées pour tourner éventuellement, aussi pour grandir? Assez et travail stable assuré. Adresser offres en indiquant le prix sous chiffres S 1094 Y à Haassenstein & Vogler, Soleure.

DEMANDEZ PARTOUT CHOCOLATS & CACAOS



QUALITÉS EXQUISES

Tirage déjà le 21 décembre

**Grande Loterie d'Argent**  
garantie par l'Etat de Hambourg  
consistant en 88,000 Billets, dont 42,695 Lots et 8 primes partagés en 7 classes.

La somme totale des prix s'élève à

**Huit Millions 320,485 Marcs**

Le plus gros lot au cas le plus heureux, suivant § 9 du plan sera

**600 000 Marcs ou 750 000 Francs**

- spécialement
- 1 à 300000 = 300000
  - 1 à 200000 = 200000
  - 1 à 100000 = 100000
  - 2 à 60000 = 120000
  - 2 à 50000 = 100000
  - 1 à 45000 = 45000
  - 2 à 40000 = 80000
  - 1 à 35000 = 35000
  - 2 à 30000 = 60000
  - 7 à 20000 = 140000
  - 1 à 15000 = 15000
  - 11 à 10000 = 110000
  - 31 à 5000 = 155000
  - 83 à 3000 = 249000
  - 127 à 2000 = 254000
  - 417 à 1000 = 417000
  - 577 à 300 = 173100
  - 25983 à 169 = 4391127
  - 15453 à M 200, 144, 111, 100, 78, 45, 21.

Les jours de tirages sont fixés par le plan officiel, qui sera joint gratis à toute commande. Après chaque tirage nous enverrons les listes officielles et effectuerons promptement le paiement des prix.

Pour le prochain premier tirage des gains de cette grande Loterie d'Argent garantie par l'Etat, est le prix pour un

- entier billet orig. Fr. 7.50
  - demi " " " 3.75
  - quart " " " 1.90
- contre mandat de poste ou remboursement. Nous prions de nous faire parvenir les commandes le plus tôt possible.

**Kaufmann & Simon**  
Maison de banque et change à **Hambourg**

**Domestiques de campagne**  
Vachers, charretiers sont demandés de suite et pour Noël.  
S'adresser Bureau Gilloz, à Monthey.

## Tabacs à fumer

- Kg. Fr.
  - 5 de tabac américain, coupe fine 2.40
  - 5 de tabac en feuilles 3.60 et 4.20
  - 5 de Maryland, feuilles fines 4.80 et 5.60
- En plus 50 bons cigares gratis  
**A. Winiger, Rorschach**

Profitez d'acheter avant les nouveaux droits (31 décembre) les bons vins de table naturels (rouges et blancs) à 35, 38 et 40 ct. le litre franco toute gare.  
S'adresser à Charles MARREZ, Monthey. T-66692-H

## Cigares Etrennes

- sont les bienvenus auprès de tous les fumeurs.
- 200 Vevey-courts fr. 1.90
  - 200 Rio-Grande " 2.45
  - 200 Flora Brésil " 3.10
  - 200 non coupés " 3.60
  - 200 Japanese " 3.60
  - 200 Flor Fina " 3.80
  - 200 Ormond " 3.80
  - 125 Brisago, vér. Chiasso " 3.25
  - 100 Herzog, à 5 ct. " 2.95
  - 100 Etoile du Nord, cour. à 7 " 3.60
  - 100 Colonial, à 10 " 4.90
  - 100 Patent " 3.50
  - 100 Kiel " 3.80
  - 50 Monte Rosa, à 12 ct. " 3.40
  - 50 Hollandais extra fins à 15 ct. " 3.90
- Chaque commettant reçoit un cadeau.

Furrer-Notter, maison d'expédition de la Suisse orientale, Rapperswyl.

## Billets de la Loterie

du Théâtre de la ville de Zoug. 11<sup>e</sup> et dernière émission, à fr. 1. 8,288 lots au montant de fr. 150,000, 18 lots principaux au montant de fr. 1000 à fr. 30,000. Liste de tirage à 20 cts. Bureau de la loterie du Théâtre de Zoug.



**LUCERNA**  
AU LAIT SUISSE  
**CHOCOLAT**  
LE MONDE ENTIER SEN DÉLECTE

## Papeterie à 2 fr.

contenant 100 feuilles de papier à lettres, 100 enveloppes, crayon, porte-plume, bâton de cire à cacheter, 12 plumes d'acier, gomme à effacer, de l'encre, du buvard et des conseils utiles pour gagner de l'argent. Le tout dans une boîte élégante et seulement pour 2 fr. Franco, contre envoi du montant. 5 pièces pour 8 fr. **A. Niederhæuser** fabrique de papier, Granges

## Attention

mérite la combinaison de valeurs à lots autorisées par la loi que chacun peut se procurer contre paiements mensuels de 4, 5, 8 ou 10 frs. ou au comptant, auprès de la maison spéciale soussignée. — Lots principaux de fr. 600.000, 300.000, 200.000, 150.000, 100.000, 75.000, 50.000, 25.000, 10.000, 5000, 3000, etc., etc., seront tirés et les titres d'obligations seront remis successivement à l'acquéreur. Pas de risque, chaque obligation sera remboursée pendant les tirages présents ou ultérieurs. Les prochains tirages auront lieu : 20 décembre, 31 décembre. Les prospectus seront envoyés sur demande gratis et franco par la Banque p. obligations à primes à Berne

## Aux magasins de meubles J. BESSARD, MARTIGNY

Magnifique choix de meubles fantaisie pour cadeaux et étrennes

N'étant pas possible d'énumérer tous les genres, je prie le public de venir visiter l'exposition pour se rendre compte de l'assortiment et des prix.

Maroquinerie, couvertures piquées, couvertures de voyage, couvre-pieds piqués, peaux de mouton, peaux de chèvre, descentes de lit, tapis, milieux, linoleum, glaces, tableaux et poussettes. Meubles en marqueterie et verni martin depuis le courant aux plus riches. Salons, salles à manger, chambres à coucher de style et ordinaires.

## Télégramme!!

Le grand cinématographe suisse WEBER-CLÉMENT arrivera à MARTIGNY-VILLE, à l'Avenue de la Gare, et commencera ses séances dimanche prochain 17 décembre. 3 jours seulement!



**MILKA SUCHARD**  
PURE CRÈME, CACAO ET SUCRE  
SUCHARD SEUL FABRICANT

Négociants!  
Il est dans votre intérêt de vous souvenir qu'en faisant paraître à temps vos annonces en vue des prochaines fêtes de

**Noël, Nouvel-An**

vous augmentez considérablement leur valeur. A cette occasion l'agence de publicité Haassenstein & Vogler

vous rappelle qu'elle se charge de la transmission des ordres pour n'importe quels journaux de la ville ou du dehors



Cartes de visite depuis 2 fr. 50 le cent

Imprimerie Ad. IMHOFF, Martigny

